

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-365 :

**RÈGLEMENT 2023-365 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE
4 160 000 \$ POUR LE PROJET DE
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE
LA RUE ST-EPHREM.**

ATTENDU LE plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la Municipalité d'Upton;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie de rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la rue Saint-Éphrem comprennent le remplacement du réseau d'aqueduc, la réalisation des travaux relatifs au réseau d'égout pluvial, le remplacement de l'égout sanitaire, la réfection complète de la structure de la chaussée, ainsi que la construction d'un trottoir et de bordures de béton;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du conseil le 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant l'assemblée régulière du 5 novembre 2024 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par **Monsieur Éric Jodoin**,
APPUYÉ par **Monsieur Pierre Dufresne**

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Le règlement numéro 2023-365 s'intitule : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 160 000. 00 \$ pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout, pluvial et de voirie de la rue ST-Éphrem.

Le détail des coûts et des répartitions est joint comme **Annexe A**.

ARTICLE 2

Description des travaux

La Municipalité est autorisée à exécuter ou à faire réaliser des travaux de réfection de la chaussée, des égouts pluviaux et sanitaires, ainsi que des travaux d'approvisionnement en eau potable sur la rue ST-Éphrem, sur une longueur d'environ 900 mètres, et ce, selon les plans et devis préliminaires numéros LAV-240665 préparés par l'entreprise Groupe Civitas Inc., en date du 25 septembre 2024, lesquels sont intégrés au présent règlement en tant qu'« **ANNEXE A** ».

ARTICLE 3

Autorisation de la dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 160 000.00 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus aux fins du présent règlement tel que décrit dans l'estimation de coûts préparée par l'entreprise Groupe Civitas Inc. en date du 25 septembre 2024, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme « ANNEXE A ».

ARTICLE 4

Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter un montant d'au plus 4 160 000.00 \$ remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 5

Taxe spéciale

5.1 Taxation pour la part relative aux immeubles imposables – ensemble (aqueduc, égouts, équipements)

Le coût attribuable aux immeubles non imposables sera à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité d'Upton. Conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de sept pour cent (7%) de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.2 Taxation aux immeubles imposables du secteur (aqueduc, égouts, équipements)

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 36.65% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables bénéficiant du service d'aqueduc et/ou du service d'égout situé sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à taux

suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.3 Taxation aux immeubles imposables de l'ensemble du territoire (voirie)

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 56.35% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

ARTICLE 6

Affectations, contributions, subventions

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Affectation autorisée des dépenses

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Upton, ce 5 novembre 2024



Robert Leclerc
Maire



Lyne Rivard
Directrice générale

Avis de motion le :	1 ^{er} octobre 2024	Assemblée du 1 ^{er} octobre
Dépôt de projet de règlement :	1 ^{er} octobre 2024	Assemblée du 1 ^{er} octobre 2024
Règlement adopté le :	5 novembre 2024	Résolution no. : 2024.11.321
Avis aux personnes habiles à voter:	6 novembre 2024	6 novembre 2024
Enregistrement des personnes habiles à voter	13 novembre 2024	13 novembre 2024
Résultat de la procédure d'enregistrement	14 novembre 2024	14 novembre 2024 au public le 10 décembre
Approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :	22 novembre 2024	22 novembre 2024
Publication	25 novembre 2024	25 novembre 2024
Entrée en vigueur	25 novembre 2024	25 novembre 2024

ANNEXE A

**BORDEREAU D'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
DE COÛTS DE TRAVAUX**

PRÉPARÉ PAR GROUPE CIVITAS

LE 26 SEPTEMBRE 2024

REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE
D'ÉGOUT PLUVIAL, FONDATION, DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET BORDURES
RUE SAINT-EPHREM - UPTON

Estimation préliminaire du coût des travaux

Plans nos ILAV-240665

DESCRIPTION	COÛT
1.0 Travaux d'eau potable	1 019 950.00 \$
2.0 Travaux d'égout pluvial	318 150.00 \$
3.0 Travaux d'égout sanitaire	200 500.00 \$
4.0 Travaux de réfection de chaussée	1 986 500.00 \$
5.0 Éclairage	5 000.00 \$
SOUS-TOTAL	3 530 100.00 \$
Honoraires professionnels	300 000.00 \$
Sous-total des travaux	3 830 100.00 \$
Taxes nettes 4,9875%	191 026.24 \$
Sous-total des travaux	4 021 126.24 \$
Frais de financement temporaire	58 451.24 \$
Frais d'escompte 2%	80 422.52 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE	4 160 000.00 \$

	Ensemble	Secteur
Eau, egout et pluvial	71 396.50 \$	948 553.50 \$
	22 270.50 \$	295 879.50 \$
	14 035.00 \$	186 465.00 \$
	107 702.00 \$	1 430 898.00 \$
	7.00%	36.65%
Pavage	1 986 500.00 \$	
	56.35%	

Estimation préliminaire du coût des travaux

IT.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉS		PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1.0	Travaux d'eau potable				
1.1	Fourniture, installation, entretien et enlèvement du réseau temporaire de distribution d'eau potable	1.0	global	175 000.00 \$	175 000.00 \$
1.2	Puits d'exploration	4.0	unité	1 000.00 \$	4 000.00 \$
1.3	Conduite d'aqueduc incluant accessoires (bouchon, butées, etc.), excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de la tranchée, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables incluant l'enlèvement de la conduite existante - 200 mm PVC DR-18	1 000.0	m.lin.	420.00 \$	420 000.00 \$
1.4	Conduite d'aqueduc installée par forgae directionnel - 200 mm PVC DR-18	40.0	m.lin.	600.00 \$	24 000.00 \$
1.5	Raccordement à la conduite existante avec des manchons 200x150	10.0	unité	7 500.00 \$	75 000.00 \$
1.6	Entrée de service d'aqueduc en cuivre K-mou à remplacer - 19 mm de diamètre - 50 mm de diamètre	49.0 3.0	unité unité	2 500.00 \$ 2 950.00 \$	122 500.00 \$ 8 850.00 \$
1.7	Boîtier de vanne ajustable avec vanne - 200 mm de diamètre	16.0	unité	3 600.00 \$	57 600.00 \$
1.8	Borne-fontaine à remplacer	9.0	unité	12 000.00 \$	108 000.00 \$
1.9	Nettoyage, essaies et désinfection de la conduite - Conduite diam. 300 mm	1 000.0	m.lin.	10.00 \$	10 000.00 \$
1.10	Enlèvement du reservoir sous-terrain	1.0	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
	ST article 1.1 / Travaux d'eau potable				1 019 950.00 \$
2	Travaux d'égout pluvial				
2.1	Conduite d'égout pluviale incluant garnitures de caoutchouc, excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de la tranchée, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables - 200 mm de diamètre PVC DR-35 - 300 mm de diamètre PVC DR-35 - 450 mm de diamètre TBA CL.IV	50.0 50.0 200.0	m.lin. m.lin. m.lin.	200.00 \$ 275.00 \$ 500.00 \$	10 000.00 \$ 13 750.00 \$ 100 000.00 \$
2.2	Regard d'égout pluvial préfabriqué en béton - 1200 mm de diamètre	3.0	unité	10 000.00 \$	30 000.00 \$
2.3	Puisard existant à enlever	21.0	unité	400.00 \$	8 400.00 \$
2.4	Puisard préfabriqué en béton, 600 mm de diamètre	30.0	unité	5 000.00 \$	150 000.00 \$
2.5	Nettoyage et inspection télévisée - Réception provisoire	300.0	global	10.00 \$	3 000.00 \$

- Réception définitive	300.0	global	10.00 \$	3 000.00 \$
ST article 1.2 / Travaux d'égout pluvial				318 150.00 \$
3 Travaux d'égout sanitaire				
3.1 Conduite d'égout existante à enlever - 250 mm de diamètre	250.0	m.lin.	50.00 \$	12 500.00 \$
3.2 Conduite d'égout sanitaire incluant garnitures de caoutchouc, excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de la tranchée, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables - 250 mm de diamètre PVC DR-25	250.0	m.lin.	430.00 \$	107 500.00 \$
3.3 Regard d'égout préfabriqué étanche avec joints à garniture de caoutchouc et cunette ou équivalent approuvé incluant excavation, membrane géotextile sous l'assise, assise et enrobement en pierre concassée MG-20, remblayage de l'excavation, transport et disposition hors site des matériaux inutilisables - 1200 mm de diamètre étanche	2.0	unité	12 000.00 \$	24 000.00 \$
3.4 Entrée de service d'égout sanitaire à remplacer	25.0	unité	2 000.00 \$	50 000.00 \$
3.5 Essais d'infiltration et d'exfiltration	500.0	m.lin.	5.00 \$	2 500.00 \$
3.6 Nettoyage, inspection télévisée et passage du profilomètre	500.0	m.lin.	8.00 \$	4 000.00 \$
ST article 1.3 / Travaux d'égout sanitaire				200 500.00 \$
4.0 Travaux de réfection de chaussée				
4.1 Pavage existant à enlever	10 000.0	m.ca.	8.00 \$	80 000.00 \$
4.2 Trottoir existant de à démolir	1 250.0	m.ca.	25.00 \$	31 250.00 \$
4.3 Bordure à démolir	815.0	m.lin.	20.00 \$	16 300.00 \$
4.4 Excavation jusqu'au niveau de la ligne d'infrastructure	10 000.0	m.ca.	25.00 \$	250 000.00 \$
4.5 Drain de rive à paroi intérieure lisse - PEHD, R320, 150 mm Ø	2 000.0	m.lin.	40.00 \$	80 000.00 \$
4.6 Fondation inférieure en matériaux granulaires MG-112, 450 mm d'épaisseur	10 000.0	m.ca.	25.00 \$	250 000.00 \$
4.7 Fondation supérieure en pierre concassée MG-20, 275 mm d'épaisseur	10 000.0	m.ca.	20.00 \$	200 000.00 \$
4.8 Excavation de ventre de bœufs	60.0	m.cu.	45.00 \$	2 700.00 \$
4.9 Trottoir de béton	1 600.0	m.ca.	190.00 \$	304 000.00 \$
4.10 Bordure de béton de 200 mm de largeur	900.0	m.lin.	90.00 \$	81 000.00 \$
4.11 Béton bitumineux (couche de base), type ESG-14, PG 58H-34 60 mm d'épaisseur	1 500.0	t.m.	210.00 \$	315 000.00 \$
4.12 Fourniture et pose d'un liant d'accrochage	10 000.0	m.ca.	0.50 \$	5 000.00 \$
4.13 Béton bitumineux couche d'usure de type ESG-10, PG 58H-34 40 mm d'épaisseur	1 000.0	t.m.	210.00 \$	210 000.00 \$

4.14	Réfection d"entrée privée en pavage incluant 50mm ESG-10 et 200 mm de pierre MG-20	800.0	m.ca.	90.00 \$	72 000.00 \$
4.15	Réfection d'entrée privée en gravier	150.0	m.ca.	35.00 \$	5 250.00 \$
4.16	Réfection d'entrée en pavé-uni	20.0	m.ca.	200.00 \$	4 000.00 \$
4.17	Engazonnement par plaques incluant 150 mm d'épaisseur de terre végétale	3 000.0	m.ca.	20.00 \$	60 000.00 \$
4.18	Marquage de chaussée	1.0	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
4.19	Ajustement de service existant d'utilité publique	10.0	unité	1 000.00 \$	10 000.00 \$
ST article 1.4 / Travaux de réfection de chaussée (année 1)					1 986 500.00 \$